

## **COMMUNE DE NEUVILLE-LES-DAMES**

### **Enquête publique sur la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme**

Par arrêté du 26 juillet 2023 le Maire de la commune de Neuville-Les-Dames a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, la présidente du tribunal administratif a désigné M. CANARD André, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie du 22/08/2023 au 23/09/2023 inclus, soit pendant 33 jours. Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site internet de la mairie : [www.neuvillelesdames01.fr](http://www.neuvillelesdames01.fr) et en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que le samedi 23 septembre 2023 de 9 H à 12 H.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Neuville-Les-Dames les :

- mardi 22 août 2023 de 16 H à 18 H
- mercredi 06 septembre 2023 de 10 H à 12 H
- samedi 23 septembre 2023 de 9 H à 12 H

Observations et propositions pourront également être formulées sur l'adresse [sg@neuvillelesdames01.fr](mailto:sg@neuvillelesdames01.fr)

Cet avis complet est affiché en mairie sur le panneau d'affichage et peut être consulté sur le site internet de la commune : [www.neuvillelesdames01.fr](http://www.neuvillelesdames01.fr)

Au terme de l'enquête, la Révision Allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme sera approuvée par délibération du conseil municipal, éventuellement modifiée pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur, ainsi que des observations émises par les personnes publiques associées et consultées.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Maire,  
Michel CHALAYER